



**MAIRIE D'AGRIS
22, place du Bourg
16110 AGRIS**

Casque Celte
4ème S. av. J.C.

PROCÉS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 12 DÉCEMBRE 2025

Étaient présents :

Mmes HENCHOZ Sandrine, MOREL Corinne, PÉRONNE Christine
MM LOAËC Pierre, PIVETEAU Patrick, SARDIN Philippe, ZANDVLIET Philippe

Excusés : Mme PAILLOT Blandine, MM BENITO Raymond, HAZEVIS Thierry

Pouvoirs : M.BENITO Raymond a donné pouvoir à M. LOAËC Pierre
Mme PAILLOT Blandine a donné pouvoir à Mme MOREL Corinne

Absents : Mmes CAPPE Adeline, PORTIER Morgane,
M. GOURSSAUD Dimitri,

Secrétaire de séance : PÉRONNE Christine

Nombre de présents : 7 Nombre de votants : 9

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 20 heures 30.

1-APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU 13 NOVEMBRE 2025

Le compte-rendu de la réunion du 13 novembre n'amène pas de remarque et celui-ci est approuvé à l'unanimité.

POUR : 7	ABSTENTION : 0	CONTRE : 0
----------	----------------	------------

2-SC AGRIS « aménagement sportif »

Le club continue de se développer avec deux équipes seniors et des équipes de jeunes âgés de 6 à 15 ans.

Avec un tel effectif l'éclairage de la deuxième moitié du terrain d'entraînement est de nouveau d'actualité. Le président est conscient de l'effort budgétaire que la commune doit consentir. Le club se satisferait de l'ajout de 2 projecteurs.

Le terrain d'entraînement est utilisé de la manière suivante :

- le mardi soir par les 14-15 ans ;
- le mercredi soir par les 6-13 ans (filles et garçons), puis par les seniors ;
- le jeudi soir par les 14/15 ans ;
- le vendredi soir par les 10/13 ans (filles et garçons), puis par les seniors.

Le maire présente un devis de l'entreprise ALLEZ, déjà intervenue sur le site. Le projet peut être réalisé en deux tranches.

Les élus ne sont pas favorables au calendrier proposé, car dans la première tranche, les deux projecteurs supplémentaires sont équipés de lampes halogènes, en attendant de passer l'ensemble en LED.

Si les travaux sont effectués en une seule tranche le montant est de 19 888,87 € TTC. Tous les projecteurs seront alors en LED (144 LED 700mA 298W) pour une démarche plus écoresponsable.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Conseil Municipal :

- décident d'installer l'éclairage de l'autre moitié du terrain d'entraînement afin de permettre au club de continuer sa belle dynamique ;
- émettent un avis favorable sur le devis ALLEZ de 19 888,87 € TTC ;
- s'engagent à inscrire cette opération au budget prévisionnel de 2026 ;
- autorisent le maire à signer tous les documents nécessaires.

POUR : 9	ABSTENTION : 0	CONTRE : 0
----------	----------------	------------

3- ADMISSION EN NON VALEUR

À la demande du SGC Confolens, il y a lieu d'émettre, un mandat de paiement pour trois abandons de créances de 2020 pour un montant total de 53,20 € (KALSH Franck-garderie pour 0,80€ et cantine pour 52,40 €).

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Conseil Municipal émettent un avis favorable pour inscrire ces sommes irrécouvrables au compte 6542 (créances éteintes).

POUR : 9	ABSTENTION : 0	CONTRE : 0
----------	----------------	------------

4-GESTION DU PERSONNEL

Le CDG16 nous informe que ses recherches pour pourvoir le poste de secrétaire à temps non complet sont restées vaines.

Notre demande sur la plateforme Net-REMPLACEMENT est donc clôturée.

POUR : 0	ABSTENTION : 0	CONTRE : 0
----------	----------------	------------

5- AMÉNAGEMENT ET SÉCURISATION DE LA PLACE DU BOURG

Pour l'aménagement et la sécurisation de la place du bourg, Charente-eaux a estimé les travaux en faveur de la désimperméabilisation des sols et de la végétalisation pour un montant HT de 75 622 € sur une base estimée à 332 112 € HT.

M. le maire propose de demander une subvention à l'Agence de l'Eau à hauteur de 50 % soit la somme de 37 811 €. Le permis d'aménagement en cours d'étude sera joint à la demande de subvention.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Conseil Municipal émettent un avis favorable pour solliciter une demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne et pouvoir à M. le maire pour signer tous les documents à cet effet.

POUR : 0	ABSTENTION : 0	CONTRE : 0
----------	----------------	------------

6-INFORMATIONS

- DIA LE PONT : restitution de l'étude de faisabilité pour un commerce le mercredi 17 décembre à 9 h 30 par la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de Région Nouvelle-Aquitaine.

- TERRAIN INDIVISION POLMAN : En attente d'une date pour la signature de l'acte de vente.
- AMÉNAGEMENT DU BOURG : le permis d'aménager est à l'instruction.
- BULLETIN MUNICIPAL : distribution entre Noël et le jour de l'An
- ÉCOULEMENT DES EAUX PLUVIALES place de l'atelier municipal.
- RÉCREAGRIS : A.G. lecture de la lettre de Madame la présidente « sortante ».
- VOEUX DU MAIRE : vendredi 16 janvier à 18 heures

6-QUESTIONS DIVERSES

Néant

La séance est levée à 21 h 30.

PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL LE VENDREDI 9 JANVIER 2026